

Burundi : Les biens spoliés en 1965 et en 1972-1973 sont à restituer !

@rib News, 30/08/2014 Donner la mort et s'emparer des biens des victimes Vritable programme de gouvernement des Hima au Burundi Perpétue Nshimirimana, le 28 août 2014 Contribution à la Commission Vérité-Réconciliation au Mécanisme de Justice Transitionnelle L'un des points centraux auxquels la Commission Vérité et Réconciliation s'attellera à expliquer les fondements, est la nécessité de poursuivre la restitution des biens spoliés lors des génocides commis au Burundi contre les personnes ayant en commun le fait d'appartenir à l'ethnie Hutu. En 1965 comme en 1972/1973, l'assassinat des centaines de milliers d'innocents par des co-auteurs Hima burundais et rwandais, dits Tutsis est accompagné par la saisie systématique de leurs biens numériques, immatériels, meubles et immeubles. Cette saisie, partie intégrante et principal mobile du plan d'extermination des Hutu, a eu pour visée d'amoindrir à long terme une grande partie de la vitalité des citoyens burundais. Aujourd'hui, les Ayants droit se lèvent pour réclamer que justice leur soit rendue. Ils veulent, aussi, récupérer tous les biens saisis par des responsables politiques coupables de crimes imprescriptibles. Ces derniers avaient comme oublié que la vérité finirait par éclater au grand jour ! Lire la suite